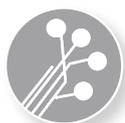




Être délégué(e) du SIEA

**Syndicat Intercommunal
d'énergie et de e-communication de l'Ain**

Titulaire ou suppléant(e)



■ Mandat 2020 - 2026



Le SIEA

Le Syndicat Intercommunal d'énergie
et de e-communication de l'Ain
au service des collectivités territoriales depuis 1950

Créé en 1950, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. À l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique. Cette dernière compétence, en phase d'industrialisation, a pour objectif de permettre à tous les Ain-dinois de profiter d'une infrastructure numérique performante :

le réseau public Fibre Optique* des communes de l'Ain, Li@in*. Acteur engagé dans la transition énergétique, le SIEA s'investit aussi dans le domaine de la Maîtrise de la Demande en Energie*, du développement des énergies renouvelables et des achats d'énergies. Au service des communes, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences. Le SIEA en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, s'adapte, évolue, innove, offrant des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

Les chiffres clés 2019



393
communes
adhérentes



1 500
délégués titulaires
et suppléants



75
agents techniques
et administratifs



136 370 000 €
d'investissements



1500
emplois directs et indirects
dans les entreprises locales



93 000
points lumineux



700
chantiers réseaux annuels :
extensions, dissimulations, renforcements



15 500 km
de réseaux électriques moyenne
(HTA*) et basse tension (BT*)
pour 356 308 points de livraison

2 000 km
de réseaux gaz basse et
moyenne pression pour
59 178 points de livraison



Le SIEA



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique



Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Nos compétences

obligatoires et optionnelles



Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité :

- Études et travaux d'électrification : amélioration esthétique, renforcement, sécurisation et extensions
- Négociation et gestion du contrat de concession conclus avec ENEDIS*, EDF* et RSE*
- Contrôle du service public : service aux usagers
- Suivi technique et financier du patrimoine, qualité de l'électricité, investissements et maintenance, solidarité et précarité



Autorité Organisatrice de la distribution publique de gaz :

- Étude des demandes et besoins en nouvelles dessertes gazières
- Négociation et gestion des contrats de concession conclus avec GrDF*
- Contrôle du service public : service aux usagers, suivi technique et financier du patrimoine, sécurité, investissements et maintenance, précarité



Système d'Information Géographique :

- Mise à disposition de données cadastrales
- Cartographie des réseaux, documents d'urbanisme*, cimetière...
- Mise à disposition d'outils cartographiques et métiers
- Formation et assistance aux utilisateurs
- Photos aériennes des PCRS*



Très Haut Débit : Réseau Li@in

- Construction, exploitation et maintenance du réseau départemental en fibre optique «jusqu'à l'abonné»



Éclairage public :

- Réalisation des travaux neufs et de rénovation, maîtrise d'ouvrage
- Maintenance des équipements,
- Conseil



Transition énergétique :

- Audit énergétique, Thermographie*, conseils
- Conseil en énergie partagé*
- Certificats d'Economies d'Energies*
- Achats groupés d'électricité et de gaz
- Coordination départementale de la loi de transition énergétique*
- Mise en oeuvre des PCAET*

Les aides financières

Le SIEA mutualise des moyens pour aider les collectivités dans leurs projets travaux. Les aides sont définies par délibération.

- Dissimulation de réseau électrique
- Extension de réseau électrique
- Renforcement de réseau électrique
- Éclairage Public
- Prestations liées à la transition énergétique



Nos compétences Aides financières

Gouvernance du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication Electronique



Eclairage Public

Transition énergétique

Les Services du SIEA



Le petit lexique



Gouvernance du SIEA



Le Comité Syndical

Le SIEA est administré, à ce jour, par un comité syndical de 997 délégués élus par les conseils municipaux des collectivités adhérentes.

À la suite des élections municipales, chaque commune adhérente devra désigner un ou plusieurs délégués pour siéger au sein du comité syndical et ce dès le premier conseil municipal. Le futur délégué se doit d'être un élu de sa commune.

Le nombre de délégués élus dépend du nombre d'habitants de chacune des communes, soit :

- 1 pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants,
- 2 pour les communes dont la population est comprise entre 2 001 et 5 000 habitants,
- 3 pour les communes dont la population est comprise entre 5 001 et 10 000 habitants,
- 4 pour les communes dont la population est comprise entre 10 001 et 20 000 habitants,
- 5 pour les communes dont la population est supérieure à 20 000 habitants.

Le Comité syndical est une assemblée générale qui se réunit au minimum 3 fois par an et regroupe l'ensemble des délégués ou à défaut leurs suppléants. Chaque délégué a le droit de s'exprimer tout au long de la séance.

Le Bureau

Le Comité syndical procède à l'installation du bureau du SIEA, en élisant le ou la président(e), les vice-présidents ainsi que les membres lors de l'Assemblée Générale.

Le Bureau du SIEA regroupe 30 élus, dont 1 président, 9 vice-présidents et 20 membres.

Le Bureau Exécutif (le/la Président(e) et les Vice-Présidents se réunissent chaque mois.

Le Bureau Syndical (le/la Président(e) et l'ensemble des Membres du Bureau) se réunissent au moins 4 fois par an et traitent les affaires dont ils ont reçu délégation par le Comité Syndical.

L'élection du Bureau

L'élection du Président se fait au scrutin secret à la majorité absolue en 3 tours maximum.

Le nombre de vice-présidents est proposé par le président, élu et voté par l'assemblée. Des vice-présidents sont élus de façon uninominale dans les mêmes conditions que le président.

Les membres du bureau peuvent être élus par liste ou de façon uninominale.



VOTE



Nos compétences
Aides financières



Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique



Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Pourquoi devenir délégué ?

Être l'interlocuteur privilégié, avec le maire, de la commune auprès du SIEA.

Le rôle du délégué au SIEA

- Représenter le SIEA dans sa collectivité
- Élire les instances (Président(e), Vice-Présidents, Membres du Bureau, Commissions statutaires)
- S'investir dans les actions locales portées par le SIEA
- Participer de manière volontaire à des commissions de travail
- Voter les propositions du bureau et les budgets

Le rôle du délégué pour sa collectivité

- Représenter sa collectivité au SIEA et restituer les sujets, être sensible aux aménagements de sa commune et aux besoins des usagers pour permettre au SIEA d'y répondre au mieux dans ses domaines de compétences.
 - Participer également à la valorisation du territoire et à son attractivité via les travaux opérés par le SIEA.
 - Avoir un pouvoir de décision, chaque collectivité peut se faire entendre via son/sa délégué(e).
 - Être porteur d'initiatives, agir au cœur des grands sujets d'actualités (la transition énergétique, faire du numérique un atout pour tous, ...).
- Les équipes du SIEA accompagneront les délégués* dans leur prise de fonction.



Vos interlocuteurs



Les agents du SIEA accompagnent les élus dans leurs projets d'aménagements locaux. Chaque commune bénéficie d'un responsable de zone dédié qui s'appuie sur des experts spécialisés par compétence.

Vos outils

Les formations

- Formations aux outils de cartographie et métiers organisés par le Service SIG* à l'attention des agents communaux et des élus.
- Formations fibre à l'attention des référents des communes de l'Ain organisées par le SIEA et les entreprises en charge du déploiement.

Les supports

- Les sites internet www.siea.fr et www.reso-liain.fr
- L'**Ainfo SIEA** trimestrielle envoyée par mail et en téléchargement sur le site du SIEA
- Les **fiches techniques** énergie et les tutos SIG* disponibles en téléchargement sur le site du SIEA
- L'actualité du SIEA sur les **réseaux sociaux**, suivez-nous sur Facebook et Twitter
- Des **logiciels pratiques** (Éclairage Public, cadastre, énergie,...)



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA



Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique



Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Électrification

Bien plus que de la gestion de réseaux !

L'organisation du service public de l'électricité fut, dès 1950, la mission première du SIEA, une compétence lui permettant de disposer d'un réseau sans cesse entretenu, modernisé et adapté à leur développement. Le SIEA a négocié un cahier des charges pour concéder les missions de service public à ENEDIS pour la distribution, et à EDF pour la fourniture aux tarifs

réglementés, pour 375 communes. Sur les 18 communes restantes, ces missions ont été confiées à la Régie Service Energies (RSE), régie juridiquement rattachée au SIEA, située à Ambérieux-en-Dombes. Dans ce cadre, le SIEA assure un contrôle qui consiste à veiller à la bonne exécution du cahier des charges. Il assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux, en investissant pour améliorer le réseau de distribution publique dont il est propriétaire.

Chiffres clés 2019

Nombre d'usagers

356 308

Nombre de producteurs

6 121

9 452

postes de transformation

50%

des réseaux installés en souterrain

Les missions du SIEA

Maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension

- Communes urbaines* : les investissements nécessaires sont assurés par le distributeur conformément au cahier des charges de concession.
- Communes rurales* : création ou prolongement d'un nouveau réseau dans le but d'alimenter les nouveaux projets publics et privés.

Maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement des réseaux

Amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique pour que la qualité du courant fournie aux abonnés soit satisfaisante. Celle-ci doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de concession électrique.

- Communes urbaines : les investissements nécessaires sont assurés par le distributeur conformément au cahier des charges de concession.
- Communes rurales : la maîtrise d'ouvrage est répartie entre le SIEA et ENEDIS selon le cahier des charges de concession.

Maîtrise d'ouvrage, travaux esthétiques (effacement et mise en souterrain des réseaux)

Dissimulation des réseaux de distribution d'énergie électrique (ainsi que les réseaux filaires de distribution téléphonique) pour les communes rurales et urbaines.

- Mise en souterrain des lignes
- Intermédiaire de techniques discrètes en façade d'immeuble
- Installation du génie civil télécommunication

Contrôle et restitution de concession

- Contrôle du service public : service aux usagers
- Suivi technique et financier du patrimoine, qualité de l'électricité, investissements et maintenance, solidarité et précarité



Contactez le Service Travaux
electricite@siea.fr



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique

Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Gaz

Au 1^{er} janvier 2020, 375 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEA soit 95%. Le SIEA est autorité concédante chargée de l'organisation du service public de la distribution du gaz sur 137 communes concédées à Gaz réseau Distribution France (GRDF). Les contrats de concession s'appuient chacun sur un cahier des charges qui rappelle notamment le rôle de la collectivité organisatrice du service public de distribution, de même que les obligations du concessionnaire dans l'exploitation du service concédé. Propriétaire des ouvrages de distribution publique de gaz (réseaux, postes de détentes,...), le SIEA veille à ce que l'exploitant GRDF les maintienne en bon état pour accomplir les missions du service public qui lui sont concédées. Contrairement à l'électricité, le gaz n'est pas un service public obligatoire, et l'organisation de la distribution publique de gaz naturel doit répondre à des critères de rentabilité. Pour cette raison, seules certaines

communes sont desservies et tous les usagers de la commune ne bénéficient pas du service.

Par ailleurs depuis 2003, les modalités de création et gestion d'un service public de gaz sur de nouvelles communes ont changé sur le plan juridique et technique. Les nouvelles distributions se font obligatoirement suite à une mise en concurrence selon la procédure de délégation de service public et autorisent la distribution de gaz combustible tel que le propane. Pour les communes desservies avant 2003, le service public de distribution de gaz naturel est assuré par GRDF en vertu de droits exclusifs conférés par le législateur.

Une autre différence fondamentale entre l'électricité et le gaz, depuis la loi du 7 décembre 2006, réside en une séparation plus grande entre fourniture et acheminement, puisque la fourniture de gaz naturel au tarif réglementé ne fait plus partie du périmètre couvert par le contrat de concession.

Chiffres clés 2019

Environ
2 000
km de réseau

Environ
60 000
usagers

Gaz distribué
Environ
2 007
GWh*

Les missions du SIEA

Organisation du développement de la desserte gazière, sous forme de délégations de service public (DSP*)

Contrôle de l'exécution du contrat de concession par le concessionnaire* (GRDF)

- Au quotidien, ce qui permet de répondre tout au long de l'année aux requêtes des élus et des usagers sur les sujets liés à la distribution de gaz.
- Annuellement lors d'un Compte rendu d'activité de la concession (CRAC*) présenté par GRDF et d'un audit lors duquel sont examinés un ensemble de documents et fichiers transmis par le concessionnaire, à la demande du SIEA.



Contactez le Service Travaux
gaz@siea.fr



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification



Gaz

SIG

Communication
Electronique



Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Système d'Information Géographique

Un cadastre numérisé mais pas que...

Le Système d'Information Géographique du SIEA est un véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités du département de l'Ain.

Ce service permet, à partir de diverses sources, de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement contribuant notamment à la gestion de

l'espace et des réseaux. Les collectivités adhérentes à cette compétence optionnelle du SIEA ont accès, sur une plateforme web, à leur cadastre informatisé, leur PLU, leurs plans des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, réseaux de chaleur...) et aux données de leur matrice cadastrale.

Cet outil constitue un point d'entrée pratique pour répondre aux exigences des réglementations d'urbanisme et de réalisations de travaux (DT/DICT).

Chiffres clés 2019

100 heures de formations

1 900 interventions en assistance

1 200 certificats installés ou mis à jour

1 250 km² de prise de vue aérienne pour le PCRS

133 documents d'urbanisme déposés sur le GPU*

Les missions du SIEA

Gestion des données

- Mettre à disposition une solution d'exploitation des plans, de visualisation des données et plus largement d'outils d'aide à la décision
- Développer, suivre et accompagner l'évolution des logiciels :
 - ♦ X'MAP (cartographie)
 - ♦ R'ADS (consultation et instruction des dossiers d'autorisation du droit du sol)
 - ♦ R'CIM (gestion du cimetière)
 - ♦ R'SPANC (gestion de l'assainissement non collectif)
 - ♦ R'DICT
- Animer des groupes de travail thématiques à l'attention des collectivités
- Rédiger les cahiers des charges de numérisation des données
- Contrôler les données
- Partenariats extérieurs (CRAIG*, SDIS*, DDT*, IGN*,...)

L'Assistance SIG

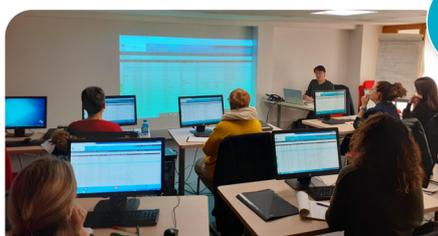
- Sécuriser l'utilisation des applications (renouvellement des certificats de sécurité...)
- Conseiller, accompagner les élus et agents dans la prise en main de nos logiciels et applications SIG
- Aider à la décision
- Diagnostiquer, expertiser

Organisation des formations aux logiciels

- Définir les programmes des formations
- Animer les formations

? Contacter le Service SIG
sig@siea.fr

🎧 Pour contacter l'assistance
assistance-sig@siea.fr



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz



SIG

Communication
Electronique



Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Communication Électronique

Réseau Li@in : La Fibre partout pour tous d'ici fin 2021

Il est essentiel de rappeler le caractère pionnier du SIEA qui a commencé le déploiement de son réseau de fibre* jusqu'à l'abonné (FttH*) dès 2008, de rappeler également que le SIEA est un syndicat de communes à l'échelle départementale qui assure le rôle d'opérateur de réseaux (FttH, Hertiens). Ainsi, le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné, l'exploitation du réseau, sa supervision, son exploitation,

sa maintenance et sa commercialisation auprès des fournisseurs d'accès à internet locaux et nationaux sont pilotés et assurés par les équipes du SIEA et de la Régie Li@in.

Le SIEA a favorisé les zones les moins bien desservies en accès internet et les zones d'activités mais le SIEA n'oublie pas les centres bourg, les zones rurales ou de montagnes qui ont, eux aussi, besoin du très haut débit.

Le réseau FttH sera, d'ici fin 2021, réalisé sur tout le département, en dehors des zones d'initiatives privées.*

Chiffres clés 2019

Investissement global
600
Millions d'€

48 000
abonnés en service FTTH
1 600
professionnels abonnés

251
communes éligibles

36
opérateurs partenaires dont 2 nationaux

118 500
logements et bâtiments professionnels éligibles

390
interventions de maintenance mensuelles en moyenne

Les missions du SIEA

Les travaux et l'ingénierie réseau

- Pilote l'ensemble des travaux fibre
- Veille à la bonne exécution des travaux et à l'ingénierie du réseau
- Garantit la bonne gestion des ressources publiques
- Assure la concertation et la transparence des déploiements auprès des collectivités

La Régie RESO-LIAin exploite, maintient et commercialise le réseau Li@in

► Le Service Exploitation/Maintenance

- Assure une qualité de service optimale
- Maintient en condition opérationnelle les infrastructures, gère, et fait évoluer le système d'information
- Réalise les ingénieries de routes optiques
- Déploie et fait évoluer les équipements

► Le Service Clients

- Commercialise et adapte les offres de services fibre pour répondre au besoin de la clientèle
- Gère la base adresses des communes de l'Ain utilisée pour l'éligibilité fibre
- Accompagne la commercialisation des opérateurs : Traitement et qualification des commandes, Interconnexion des systèmes d'informations, ...
- Gère et suit la bonne exécution des raccordements
- Traite les sollicitations des opérateurs, des abonnés, des collectivités
- Répond aux demandes de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

? Contacter le Service Travaux
fibre@siea.fr



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique

Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Éclairage Public

Vous accompagner pour éclairer juste !

Dans les limites d'une compétence optionnelle, l'éclairage public est une compétence majeure du SIEA qui contribue à la qualité du cadre de vie d'une commune, à la sécurité des usagers et à la mise en valeur de son patrimoine.

Cette compétence optionnelle a été modifiée en 2010 afin de favoriser l'installation d'équipements performants dans un objectif de diminution des consom-

mations d'énergie et en vigueur depuis 2012. Les équipes du SIEA conseillent les collectivités pour viser l'efficacité énergétique en privilégiant des équipements performants et un pilotage intelligent. Le syndicat assure la maintenance de plus de 93 000 points lumineux avec des entreprises spécialisées. Le SIEA gère l'éclairage public des 370 communes de l'Ain, de la conception à la maintenance en passant par l'achat d'énergie.

Chiffres clés 2019

93 299

Points lumineux

Dont

2 596

LED

378

communes ont transféré la compétence

2 600

dépannages/an

4 985

Armoires de commande*

Les missions du SIEA

Travaux

- Maîtrise d'ouvrage des travaux neufs, de rénovation, de mise aux normes, d'amélioration des performances du réseau et d'économies d'énergies ;
- Service de conseil et de recommandations techniques, règlementaires, économiques et environnementales.

Maintenance

- Maintenance préventive : une intervention sur chaque point lumineux est programmée selon le type de lampe (*remplacement de la source, vérification de l'état de marche et nettoyage du point lumineux*) ;
- Maintenance curative : en cas de constatation d'un dysfonctionnement de l'éclairage public, la commune réalise une déclaration directement sur le logiciel SYECL, mise à disposition des élus et des équipes de la collectivité. Les équipes du SIEA analysent la sollicitation et déclenchent les interventions suivant les délais établis dans le cahier des charges ;
- Gestion des sinistres.

Exploitation : les services associés

- Réponses aux Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux ;
- Actualisation de la cartographie ;
- Contrôle annuel des armoires de commande ;
- Élaboration d'un rapport d'exploitation annuel.

Achat et contrôle des factures d'énergie

🔍 Contacter le Service Travaux
eclairage-public@siea.fr



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique

Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Transition énergétique

Vous accompagner dans le "mieux consommer"

En tant qu'outil départemental de mise en oeuvre des PCAET, le SIEA a vocation à mettre en cohérence les objectifs européens, nationaux, régionaux, intercommunaux et communaux visant le rééquilibrage du mix énergétique français à travers le développement des énergies renouvelables. Aussi, en sa qualité d'Autorité Organisatrice De l'Énergie (AODE*) et fort de sa politique de développement de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, le SIEA est l'acteur qui impulse une meilleure prise en

compte des impacts et des besoins de cette politique dans la gestion et les programmes d'investissement du réseau électrique. Le modèle énergétique de demain fera obligatoirement place à la proximité et au mix énergétique diversifié pour valoriser les ressources renouvelables. En engageant des actions concrètes et pertinentes aux cotés des collectivités, s'inscrivant dans les démarches territoriales rendues aujourd'hui obligatoires, et par son rôle dans la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE)*, le SIEA permet de coordonner et d'accompagner une véritable ambition énergétique à l'échelle départementale.

Chiffres clés 2019

5

Installations photovoltaïques*

40

analyses d'opportunités photovoltaïques

CEE

Vente pour 70 000€

14

thermographies

Isol'01

10 ha de combles perdus identifiés

Les missions du SIEA

Maîtrise de la Demande en Énergie

- Conseil en Énergie Partagé
- Coordination et accompagnement des travaux de rénovation
- **Collecte et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie**
- Réalisation des campagnes de thermographie

Énergies renouvelables

- Réalisation des études d'opportunités et accompagnements des projets
- Construction et exploitation de centrales photovoltaïques

Coordination et planification de la transition

- Coordination des Plans Climat Air Énergie Territoriaux
- Pilotage de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie
- Achat d'énergie de gaz et d'électricité

Mise en oeuvre opérationnelle de la transition énergétique

- Maîtrise d'ouvrage au service des collectivités avec la création d'une structure (SEM) permettant notamment la mutualisation des moyens techniques et financiers.
- Études et accompagnements pour réduire la facture énergétique (isolation, remplacement de chaudière, de fenêtres...)
- Mise en œuvre d'un plan lumière départemental (Led/Pilotage...)
- Engagement d'études et d'actions concrètes liées au développement d'une mobilité décarbonnée (Hydrogène, Gaz Naturel pour Véhicule, Mobilité...)

? Contacter le Service Energie
service-energie@siea.fr



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique



Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Les Services du SIEA



DIRECTRICE DU SIEA ET DE LA RÉGIE LIAin
Stéfany DOUILLET

dgs@siea.fr



DIRECTEUR ADJOINT - DIRECTEUR DES OPÉRATIONS
Eric BERTHET

FIBRE OPTIQUE : fibre@siea.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC : eclairement-public@siea.fr

ÉLECTRIFICATION : electricite@siea.fr

ÉNERGIE: service-energie@siea.fr



DIRECTEUR ADJOINT - DIRECTEUR RESSOURCES
Sylvain GOURDIN

COMMANDE PUBLIQUE - RESSOURCES HUMAINES - COMPTABILITÉ : finances@siea.fr

GESTION DES ASSEMBLÉES : administration@siea.fr



CHARGÉE DES RELATIONS EXTERNES
Audrey OURDANABIA



CHARGÉE DE MISSIONS
Myriam PAUGET



RESPONSABLE COMMUNICATION/MARKETING
En cours de recrutement



CONTRÔLEUR DE CONCESSIONS
Christophe RIGOLLET



DIRECTEUR ARCHITECTURE RÉSEAU
Laurent HAUGEARD



DIRECTEUR EXPLOITATION ET MAINTENANCE FIBRE OPTIQUE
Matthieu FLYE SAINTE MARIE



DIRECTEUR SERVICE CLIENT FIBRE OPTIQUE
Ludovic VEYRET



RESPONSABLE SYSTÈME D'INFORMATION
Bertrand HELD



RESPONSABLE DU SERVICE SIG
Bruno FORGET



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Electronique



Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique



Retrouvez notre organigramme complet sur le site du SIEA www.siea.fr



Le petit lexique

A

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie, chargée notamment de l'organisation du service public local de distribution d'énergie.

Armoires de commande : Coffret électronique permettant de gérer les points lumineux et contenant le compteur et autres organes de sécurité.

AVICCA : Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, regroupement de collectivités engagées dans le numérique afin de faciliter l'échange des pratiques et d'agir ensemble au plan national.

B

BT : Réseau électrique Basse Tension (230 Volts).

C

CCPE : Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, elle est l'outil institutionnel qui permet d'instaurer un lieu d'échanges et de dialogue à parité égale entre délégués communaux et représentants des EPCI* compris totalement ou partiellement sur le territoire.

CEE : Certificats d'Économies d'Énergie, ce dispositif des CEE constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Le SIEA accompagne les communes dans cette démarche.

Commune rurale/urbaine :

Une commune est considérée comme rurale si elle remplit deux conditions cumulatives :

- une population totale inférieure à 2 000 habitants ;
- qui n'est pas comprise dans le périmètre d'une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

Celles qui ne remplissent pas ces critères relèvent du régime urbain.

La liste des communes relevant du régime de l'électrification rurale est arrêtée dans chaque département par les préfets dans les six mois suivant les élections municipales et prend effet le 1er janvier de l'année suivante.

Concessionnaire : Exploitant du réseau public, propriété du SIEA pour le compte des communes.

Conseil en Énergie Partagé (CEP) : service de partage et de mutualisation d'une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne, dans l'objectif d'une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine.

CRAC : Compte-Rendu Annuel d'Activité de Concession.

CRAIG : Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique, centre de ressources.

D

DDT : Direction Départementale des Territoires.

Déploiement de la Fibre : Extension de la fibre sur des communes ouvertes pour augmenter le taux de couverture.

DSP : Délégation de Service Public.

E

EDF : Fournisseur national d'énergie.

ENEDIS : (anciennement ERDF) Concessionnaire/exploitant du réseau de distribution électrique du SIEA.

F

Fibre optique : Très mince fil de verre permettant de transporter une information numérique sous la forme d'impulsions lumineuses. En fonction de la fibre et de ce que l'on souhaite comme usage, un ou plusieurs signaux lumineux peuvent cohabiter. Technologie par excellence pour fournir du Très Haut Débit.

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à laquelle le SIEA adhère. Organisme rassemblant près de 500 collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau : énergie, cycles de l'eau, numérique...

FTTH (Fiber To The home) = Fibre jusqu'à la maison : L'abonné est alors directement raccordé par une fibre optique de "bout en bout". Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique (NRO) et l'intérieur du logement pour être raccordée à un modem.

FTTO (Fiber To The Office) = Fibre jusqu'à l'entreprise : Connexion d'une entreprise au réseau de fibre optique. Architecture conçue pour les besoins professionnels, apportant en général une fibre dédiée afin de la gérer finement (garantie de temps de rétablissement, qualité de service...).

G

GrDF : Gaz Réseau Distribution France, Concessionnaire/exploitant du réseau de distribution de gaz naturel du SIEA dans l'Ain.



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Électronique



Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique





Le petit lexique

GPU (Géoportail de l'urbanisme) : site internet sur lequel chaque document d'urbanisme en vigueur devra être déposé obligatoirement à partir de 2020 pour être opposable. Il est accessible pour les particuliers et professionnels en consultation et téléchargement de données. <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

GWh : Gigawatt-heure, unité de mesure d'énergie qui correspond à la puissance d'un gigawatt actif pendant une heure.

H

HTA : Réseau électrique Moyenne Tension (20 000 Volts).

I

IGN : Institut Géographique National.

L

Li@in : Réseau de fibre optique, déployé, exploité et maintenu par le SIEA et sa Régie Li@in, permettant à l'ensemble des particuliers et des professionnels du département de l'Ain d'accéder au Très Haut Débit.

Loi de Transition Énergétique : La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

M

Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) : Cette notion vise à diminuer la consommation générale d'énergie par la demande plutôt que par l'offre.

P

Panneaux/installations photovoltaïques : Dispositif convertissant une partie du rayonnement solaire en énergie électrique, grâce à des capteurs solaires.

PCAET : Plan Climat Air-Energie Territorial, comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié. Plan topographique de précision qui devra servir de support pour positionner les réseaux dans les réponses au DICT.

PLU : Plan Local d'Urbanisme. Document qui cadre l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle d'un territoire.

R

RSE : Régie Services Énergie. Gestionnaire de réseaux publics de distribution et distributeur d'électricité dans l'Ain, créé sous l'autorité du SIEA.

S

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SIG : Système d'Information Géographique. Système d'information permettant d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement et diffusion de l'information géographique.

SVE : Saisine par voie électronique. Service permettant d'échanger par voie électronique avec l'administration (ici dans le cadre des autorisations des sols).

T

Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes (TEARA) : Association regroupant les 13 syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes, dont le SIEA, mutualisant leurs forces afin de mieux défendre les intérêts des collectivités, en relayant les problématiques locales au niveau régional et national.

Très Haut Débit (THD) : Le THD désigne des capacités supérieures aux capacités « haut débit » actuelles. En général, on convient de parler de THD à partir de 50 Mbps.

Thermographie : technique permettant d'obtenir une image thermique d'une scène par analyse des infrarouges, afin de révéler les défauts majeurs d'un bâtiment et donc de mesurer sa qualité thermique.

Z

Zone d'Initiative Privée en FTTH (ZIP) : Zone déclarée par au moins un opérateur privé dans le cadre de l'appel à manifestations d'intentions d'investir (AMII) de janvier 2011 par le Commissariat général à l'investissement (CGI).



Nos compétences
Aides financières

Gouvernance
du SIEA

Pourquoi devenir
délégué(e) ?
Vos interlocuteurs
Vos outils



Electrification

Gaz

SIG

Communication
Électronique



Eclairage
Public

Transition
énergétique

Les Services
du SIEA



Le petit lexique





Le SIEA en réseaux



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

Membre actif de la
Fédération Nationale
des Collectivités
Concédentes et Régies*.



Engagé pour la
transition numérique
du territoire
avec l'AVICCA*



Investi avec les 13
syndicats d'énergies
de la région ARA*

Financeurs et partenaires du Réseau Li@in



UNION EUROPÉENNE



France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



AIN
le Département

Les Communes et Intercommunalités de l'Ain

*Le Président, les Membres du Bureau, la Direction et les équipes du SIEA
sont à votre écoute au quotidien et restent à votre disposition
pour intervenir dans vos collectivités.*



SIEA



32, Cours de Verdun - CS50268
01006 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 45 09 07
Email : courrier@siea.fr

Plus d'infos sur www.siea.fr
et www.reso-liain.fr

Suivez-nous sur



Les 10 plus hautes rémunérations de 2018 à 2021

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
250100211 00011	SIEA	2021	551 419	1	9	96	
250100211 00011	SIEA	2020	630 907	1	9	119	
250100211 00011	SIEA	2019	568 367	2	8	100	
250100211 00011	SIEA	2018	565 139	2	8	110	